

master 1 de droit privé ou droit des affaires

Par **lin ha**, le **20/07/2019** à **18:02**

Bonjour à tous! je suis actuellement en plein questionnement concernant le choix de mon master. Un master de droit des affaires est il selon vous plus porteur qu'un master général de droit privé ? Merci d'avance

Par **LouisDD**, le **21/07/2019** à **09:51**

Salut

Ça depend de votre projet pro ?
Et puis ça dépend toujours de ce qu'on en fait...

Par **lin ha**, le **21/07/2019** à **10:12**

Bonjour et merci pour votre réponse,

de manière plus précise j'hésite entre le master 1 de droit privé de Rennes avec les matières à TD suivantes (droit des sûretés, droit des régimes matrimoniaux et droit international privé, droit des successions et libéralités) Le master de droit des affaires d'Aix en Provence contient les matières à TD suivantes droit special des affaires, droit des entreprises en difficultés , droit fiscal et comptabilité. J'envisage de m'orienter vers un master 2 en droit bancaire, en droit du numérique. J'ai aussi pensé à faire une année en école de commerce après mon master 2 (et dans ce cas le cursus en droit des affaires me semble plus adapté) mais je n'écarte pas non plus la possibilité de passer le CRFPA et dans ce cas il me semble qu'un master 2 de droit privé me semble plus adapté.

Je précise que j'ai un dossier moyen. J'ai toujours eu des résultats autour de 11-12 de moyenne et alors que mon niveau est meilleur en droit civil qu'en droit commercial et droit des sociétés. j'ai eu malheureusement quelques "loupés" en droit des biens et droit des sûretés et je m'interroge à ce sujet sur la sélection en master 2.